

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Concessions du Cimetière - Tarifs - Révision

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs du cimetière chaque année et il lui est proposé d'augmenter à cet effet le tarif des concessions ainsi que celui des taxes d'inhumation et d'exhumation de 2%.

CONCESSIONS

Temporaire de 15 ans	199,00 €
Trentenaire	475,00 €
Cinquantenaire	1339,00 €
TAXE D'INHUMATION (toutes concessions – caveaux et pleine terre)	29,10 €
	(par corps inhumé)
TAXE D'EXHUMATION (toutes concessions – caveaux, caveaux provisoires, pleine terre et terrains communs)	29.10 €
	(par corps exhumé)

TERRAINS COMMUNS (inhumation)

Adultes	13,70 €
Enfants	9,40 €

CAVEAUX PROVISOIRES

Taxe d'entrée par corps et quelle que soit la durée	29,10 €
---	----------------

CONCESSIONS EN COLUMBARIUM

CONCESSIONS SIMPLES (pouvant recevoir 2 urnes)	
Concession temporaire de 15 ans	502,00 €
Concession trentenaire	837,00 €
CONCESSIONS DOUBLES (pouvant recevoir 2 fois 2 urnes)	
Concession temporaire de 15 ans	782,00 €
Concession trentenaire	1303,00 €
TAXE D'INHUMATION (cases simples et doubles) par urne déposée	29,10 €
TAXE D'EXHUMATION (cases simples et doubles) par urne retirée	29,10 €

CONCESSIONS CINERAIRES

Secteur avec stèle

Concession temporaire de 15 ans	142,00 €
Concession trentenaire	237,00 €

Autre secteur

Concession temporaire de 15 ans	173,50 €
Concession trentenaire	289,00 €

TAXE D'INHUMATION par urne déposée **29,10 €**

TAXE D'EXHUMATION par urne retirée **29,10 €**

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission Administration Générale et Citoyenneté et de la Commission des Finances, Ressources et Nouvelles Technologies

APRES en avoir délibéré

Fixe comme ci-dessus les tarifs du cimetière à compter du 01/01/2010.

Le Maire

André ROUXEL

Mentions prescrites p. circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885
Nombre de Conseillers en exercice : 33 – Présents à la séance : 30
Date de l'avis de convocation, d'affichage et de la mention faite au registre : 9/12/09
Date d'affichage p. extrait du PV de la séance : 17/12/09